



## Récupération pension alimentaire

-----  
Par cyto

Bonjour,  
J'ai mandaté un huissier pour récupérer la pension alimentaire que le père a cessé de régler depuis 5 mois. L'huissier a donc envoyé une notification de paiement à son employeur mais ce dernier n'a jamais répondu. Pire, c'est le père, depuis son adresse mail personnelle qui répond à l'huissier. Que peut faire l'huissier qui ne réussit pas à récupérer les pensions ? Doit-il se désister pour que je sollicite les services de la CAF ? Merci par avance pour vos réponses. En parallèle je dépose plainte.

-----  
Par Violet

Bonjour Cyto,

Lorsque vous indiquez :

"L'huissier a donc envoyé une notification de paiement à son employeur mais ce dernier n'a jamais répondu.

Pire, c'est le père, depuis son adresse mail personnelle qui répond à l'huissier".

Vous pouvez écrire au commissaire de justice (anciennement appelé Huissier de justice) en lui rappelant que la cliente c'est vous et, que dans la mesure où une décision de justice a été rendue, il n'a pas à correspondre avec le père des enfants.

Le cas échéant vous pourriez saisir la Chambre des commissaires de Justice, mais Maître UNTEL (commissaire de justice) risque de ne pas apprécier.

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Rien ne vous interdit de contacter la CAF qui va se substituer au débiteur défaillant et ensuite le poursuivre. Méfiez vous si à la suite de ces démarches parallèles vous recevez 2 fois la pension, il faudra rembourser le trop perçu.

Un peu de lecture :

[url=https://pension-alimentaire.caf.fr/l-intermediation-financiere]https://pension-alimentaire.caf.fr/l-intermediation-financiere[/url]